

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le 14 AVR. 2011

Direction des Ressources Humaines

Note

à

Affaire suivie par :

elisabeth.venault@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 69 72 - Fax : 01 40 81 75 90

Destinataires in fine

Objet : Circulaire de promotion pour le corps des ITPE au titre de l'année 2012 : avancement au grade d'ingénieur divisionnaire des TPE (TA classique, principalat, IRGS) et détachement et renouvellement sur emploi fonctionnel d'IC TPE (1er et 2ème groupes, IC RGS)

L'élection des représentants du personnel programmée le 20 octobre prochain et la nécessité de rééquilibrer le plan de charge de la CAP des ITPE conduisent à modifier leur calendrier pour l'année 2011. Ainsi, les détachements sur emplois fonctionnels d'ICTPE seront prononcés lors de la CAP du 18 octobre 2011 et il appartient donc aux MIGT et IG harmonisateurs d'adresser à la DRH les propositions d'avancement pour ces dossiers pour le 1er juillet 2011. Les promotions au grade d'Ingénieur Divisionnaire des TPE (classique, principalat et IRGS) seront évoquées lors de la CAP du 1er décembre 2011. Le classement des MIGT et IG spécialisées harmonisateurs doivent être transmis à la DRH pour le 5 septembre 2011.

La présente note est donc diffusée à titre exceptionnel compte tenu du calendrier contraint et du projet d'évolution des modalités de gestion du TA au grade d'IDTPE, de façon à vous permettre d'anticiper le calendrier et de préparer la concertation nécessaire avec les représentants du personnel au sein de vos services.

A cette fin vous voudrez bien trouver ci-joint un extrait du projet de la circulaire promotion 2011 concernant le corps des ITPE au titre de l'année 2012 et notamment les fiches de proposition d'avancement pour:

- le grade d'Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat (TA classique, TA au titre du principalat et IRGS)
- le détachement sur emplois fonctionnels d'ICTPE (1er et 2ème groupes, ICRGS)
- le renouvellement des emplois fonctionnels (1er et 2ème groupes).

La circulaire globale rappelant les principes généraux de la promotion interne au sein du ministère en 2011 devrait être présentée prochainement aux organisations syndicales. Elle vous sera communiquée dans les meilleurs délais. En attendant, vous pourrez utilement vous reporter aux principes de la circulaire de 2010 relatives aux promotions pour 2011.

La directrice des ressources humaines



Hélène EYSSARTIER



Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr